

## Jean Poorterman, Les impromptus d'un témoin. De la rue de la Loi au quartier Schuman

**Légende:** En 2003, Jean Poorterman, ancien chef de cabinet adjoint de Paul-Henri Spaak, décrit l'ambiance qui régnait à Val Duchesse et au ministère belge des Affaires étrangères en 1955-1956 pendant les travaux du comité Spaak et de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom.

**Source:** POORTERMAN, Jean. Les impromptus d'un témoin. De la rue de la Loi au quartier Schuman. Bruxelles: FDM Édition, 2003. p. 180-189.

**Copyright:** (c) FDM Edition  
Tous droits réservés.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/jean\\_poorterman\\_les\\_impromptus\\_d\\_un\\_temoin\\_de\\_la\\_rue\\_de\\_la\\_loi\\_au\\_quartier\\_schuman-fr-01588c7e-e270-4787-8f06-be9337efa3b3.html](http://www.cvce.eu/obj/jean_poorterman_les_impromptus_d_un_temoin_de_la_rue_de_la_loi_au_quartier_schuman-fr-01588c7e-e270-4787-8f06-be9337efa3b3.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Jean Poorterman, *Les impromptus d'un témoin. De la rue de la Loi au quartier Schuman*

[...]

Les anecdotes sur Val Duchesse foisonnent. L'une d'elles se rapporte à l'établissement de la liste des produits agricoles autorisés à circuler librement. Plusieurs versions ont été données du grand débat sur la fameuse liste G de l'annexe I du traité. Ma version est extrêmement simple.

La délégation italienne insistait pour y faire insérer d'étranges produits agricoles, tels les boîtes de petits pois et les poissons en conserve. Spaak s'écria, au moment de la pire confusion de la discussion : « *Je vous le dis, j'ai appris à l'école que les poissons ne poussaient pas dans les champs. Vous pouvez continuer pendant des heures, je ne démordrai pas de ce qui me paraît évident. Faites moi confiance, vous aurez votre liste demain* ». Snoy prétendit que la colère de Spaak fut terrible. Je ne m'avancerai pas dans cette voie : elle était en partie théâtrale.

La vérité est qu'excédé par l'acharnement des intervenants, il se rendait compte qu'on s'engageait dans une voie sans issue. Il était bougon, mécontent et résolu, mais à ce moment là, il ne piqua pas une de ses vraies colères.

Les débats sur l'application de l'article 38 - c. à. d la liste G - furent, comme le dit Spaak, homériques.

L'article 38 définit les produits agricoles en ces termes :

*« Un produit du sol, de l'élevage, de la pêche, ainsi que ceux de la transformation et en rapport direct avec les premiers ».*

Nous revînmes au 8 rue de la Loi; Snoy réunit un groupe d'experts via Rothschild. Il transmit heure par heure, les listes de produits au ministre qui s'acharna à vérifier avec mon aide la manière dont ses instructions avaient été suivies.

Le souvenir le plus étonnant de cette soirée est que le ministre s'absenta pour quelques heures.

A son retour, il nous rapporta la façon dont il avait donné à Waremme une conférence traitant du projet européen. L'assistance n'était pas en nombre, Spaak était cependant satisfait.

Le secrétariat passa le reste de la nuit à mettre les listes à jour. Le lendemain elles furent adoptées sans discussion.

L'hiver 1956-1957 fut particulièrement rigoureux. Les étangs de Val Duchesse étaient gelés et les chemins du parc se transformaient en bourbier. Il fallut faire appel à l'armée qui plaça, sur l'allée d'accès, des plaques d'acier percées de trous, utilisées pour les blindés.

La presse décrivit surtout les embourbements européens dus aux négociations sur le camembert (autre bataille sévère); le « *verglas, la glace, la boue sont à l'image d'une négociation qui s'enlise* » lisait-on.

Chaque lundi, les journaux décrivaient un Val Duchesse assiégé et isolé et des dossiers aussi impraticables que les chemins du château. La presse, en réalité, accomplit un travail très important.

Durant ces dimanches d'hiver, les journalistes étaient nombreux à camper au château dans les salles qui leur étaient affectées et dans les couloirs, ou encore à se promener par petits groupes animés, lorsque le temps le permettait.

Que d'attentes entrecoupées de confidences de membres de délégations ou de la présidence, aux allures de comploteurs.

J'avais en fait peu à leur commenter. Ils n'en prenaient pas ombrage. Nous nous réchauffions en buvant du café très chaud et très fort. Ils étaient équipés de postes de radio et de télex. Je leur faisais visite pour disposer des résultats des matches de football. Souvent à mon initiative, parfois à celle de Spaak. Un dimanche, alors que le climat intérieur et extérieur devenait exécrable, Spaak se risqua à une diversion dont il a fait mention à diverses reprises. Il interpella, dit-il, Hupperts et Errera, leur demandant de se renseigner auprès des journalistes pour savoir si son club favori, l'Union Saint-Gilloise, avait gagné son match dominical.

Les participants au débat s'arrêtèrent ébahis et, lorsque le messenger revint, expliquant que le résultat était favorable à l'Union, Spaak s'enthousiasma et passa de l'énerverment à la joie. La diversion réussit, les travaux reprurent dans un climat amélioré.

Ma version diffère légèrement. S'il est exact que Spaak s'adressa à Errera interrompant ainsi la discussion, il est inexact que le messenger se rendit auprès des journalistes.

En réalité, Errera ne connaissant rien au ballon rond, hésita, ahuri. Spaak se tourna vers moi en disant: « Poorterman, allez lui expliquer ». Je me rendis donc auprès des journalistes et revins avec le message. J'étais suivi d'Errera qui n'avait pas vraiment saisi le but de l'opération consistant à faire diversion.

A Val Duchesse, à Messine ou à Venise, des impondérables infléchirent le cours des événements. Certains ont été totalement imprévus, tel le choix de Messine comme lieu de relance. Mais à travers ces imprévus et impondérables, on retrouve les grands thèmes d'action politique et des négociations affrontant les défis de la guerre ou de la tyrannie.

Peut-être Messine aurait pu être choisie parce que Platon, dans ses lettres VII, VIII et XI, s'expliqua sur les trois voyages qu'il fit en Sicile. On y retrouve la source de ses prises de positions politiques et des efforts qu'il fit pour convaincre le tyran Denys de gérer la Sicile en l'unissant plutôt qu'en la morcelant. Unie, dit Platon, elle était plus apte à résister aux Barbares et aux Carthaginois. Parlant de sa jeunesse et de sa participation à la révolte de Trente, il explique comment il conçoit « l'administration du marché » et « l'organisation d'une cité unie et démocratique ». Platon ne fut pour nous en Sicile que l'ombre d'une ombre, lui qui n'avait jamais digéré la ciguë administrée à son maître Socrate.

En fait Messine fut choisie parce que Gaetano Martino était en campagne électorale.

Quant à moi, Val Duchesse restera le lieu privilégié de l'esprit et du travail d'équipes homogènes. A côté de Snoy, une petite délégation agissait avec acharnement et en parfaite entente. Hupperts, Van der Meulen, Van Tichelen, ainsi que Malderez, Kaisin et Polak en formaient l'ossature.

Les autres chefs de délégation étaient Gaillard, député et ancien ministre, pour la France, l'ambassadeur Ophüls, pour l'Allemagne, le comte Benvenuti, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, pour l'Italie, le professeur Verrijn Stuart pour les Pays-Bas, l'ambassadeur Schaus, pour le Luxembourg sans oublier le sous-secrétaire au *Board of Trade Bretherthon* pour la Grande-Bretagne. Ils ont utilisé le même système d'équipes.

Après quelques semaines, Spaak s'entoura de collaborateurs personnels. En plus de Snoy, il choisit von der Groeben, Uri, Rothschild.

Après la conférence de Venise de mai 1956 et l'adoption du rapport du comité Spaak, la négociation des traités à Val Duchesse entra dans sa phase définitive. Je fus davantage associé à certaines actions.

En début juillet 1956, avait eu lieu la première réunion des délégués gouvernementaux qui avaient élaboré un calendrier serré. Les premiers rapports parvinrent au cabinet vers la fin du mois de juillet. Mes vacances, cette année-là, furent très réduites. Le comité des délégués s'organisa en plusieurs commissions : celle du Marché commun, de l'énergie nucléaire et des transports. Un premier rapport fut établi.

Le travail ne manquait pas. En l'absence de Rothschild, j'assumais la bonne marche du cabinet, et en fin d'après-midi, j'assistais à des rencontres entre le ministre et Snoy, sans compter les « retours effervescents » de Rothschild. Mon compte rendu quotidien se faisait dans la soirée. De surcroît, je dus fréquemment résumer des rapports qui devaient être prêts pour le lendemain. Les secrétaires du département et du cabinet eurent à en souffrir.

Roger Ockrent, notre délégué permanent à l'OECE (Organisation européenne de coopération économique) joua pendant cette première période un rôle important, dans la mesure où, rompu aux négociations économiques et à une méthode de consensus, il aida la délégation belge à maîtriser certains dossiers. J'avais, entre autres attributions, la lecture de la presse qui annonçait souvent que la prénégociation se trouvait dans une impasse absolue. En réalité, nous étions encore dans une phase d'étude et d'expertise. Spaak et les délégations avaient recueilli un grand nombre d'informations sur les différentes méthodes permettant de respecter les termes de la résolution de Messine.

A leur retour de Noordwijk, Spaak, Snoy, Rothschild, Uri et von der Groeben préparèrent un « papier d'orientation ». Rothschild, à son habitude, m'en donna connaissance; nous eûmes une longue discussion sur les options économiques et juridiques du document. Il s'agissait d'un texte succinct, qui modifiait totalement les méthodes de discussion. La présidence proposait en fait des objectifs précis, dans un ordre de priorité clairement fixé, et chargeait le comité de préparer un document de base selon un calendrier rigoureux. Les querelles d'experts étaient remises à plus tard.

Je me souviens d'une formule que je trouvais trop vague et qui, en gros, était la suivante : « *Le Comité déposera un rapport dans ce sens aussitôt que possible* ». J'expliquai à Rothschild que cette formule était peu contraignante et qu'il vaudrait mieux fixer un délai. Il me répondit : « *le patron a déjà déblayé le terrain et le premier rapport doit lui être remis à la fin octobre* ».

En fait dans cette première phase, le but était d'obtenir un accord sur le fond et de préparer ultérieurement, ce que l'on a appelé depuis le « rapport intérimaire », sur lequel devait s'appuyer la deuxième phase de la négociation.

Pour venir à bout du travail, nous vîmes défiler des fonctionnaires du ministère des Affaires économiques et des experts. L'exercice fut facilité par la mise en place de sous-comités traitant des problèmes sociaux, budgétaires, de transport, etc. Spaak présenta à l'Assemblée du Conseil de l'Europe un rapport sur l'évolution des travaux. Il y exprima, avec une modestie toute oratoire, son peu de compétence en matière économique, mais poursuivit son discours par une remarquable démonstration de la nécessité d'un marché commun et des principes directeurs de sa mise en place. On retrouve quelques phrases clés qui éclairent son action. Par exemple : « *Le jour ou la volonté politique est affirmée, dans le cadre de cette volonté politique, il n'est pas une seule question technique dont on ne puisse pas trouver la solution* ».

Parlant des problèmes douaniers, il dit : « *Je n'ai rien contre les douaniers certainement; je crois tout de même que ce ne sont pas des questions à leur confier. Si l'on se met à discuter sur chaque poste du tarif douanier, nous pouvons d'ores et déjà réunir une conférence internationale et proposer de nous revoir dans cinq ans, non pas pour examiner les résultats, mais pour voir où nous en serons. Je propose, dès lors, de prendre les responsabilités politiques et ce n'est pas tellement difficile* ».

Au début de 1956, je commençais à entendre parler chaque jour davantage d'un certain Émile Noël. De concert avec Radoux, secrétaire particulier de Spaak, ils amorcèrent des contacts permettant à ce dernier et au français Guy Mollet, président du Conseil, de se communiquer informations et réflexions sur les travaux du comité. Face à une France en crise, ce contact se révéla des plus utiles.

Radoux était un ami; il l'est resté. Émile Noël l'est devenu bien plus tard lorsque, secrétaire général de la Commission des Communautés européennes, il donna en partage avec moi, un cours à l'Institut d'études européennes de l'ULB.

En février 1956 une sorte de sommet européen se réunit à Bruxelles et approuva, dans les grandes lignes, les

orientations proposées par le « comité Spaak ». Ces prénégociations se révélèrent plus malaisées qu'on ne peut l'imaginer aujourd'hui.

La composition des délégations était excellente, les objectifs acceptés et l'impulsion donnée par Spaak et ses collaborateurs était essentielle.

Malgré cela, il ne se passait pas de semaine sans qu'un blocage soit annoncé. Le problème britannique restait très présent, et les difficultés du délégué français Gaillard permanentes.

Le vendredi soir, Snoy, Hupperts, parfois Un et von der Groeben, ainsi que Rothschild, Guazzugli et Calmes faisaient le point sur les travaux de Val Duchesse ou les documents à soumettre au Conseil des ministres. Ces contacts avaient lieu dans le bureau du ministre. J'y assistais. Les interventions de de Staercke et d'Ockrent avaient grande importance; les miennes portaient soit sur un problème juridique, soit sur des questions m'amenant à prendre contact avec tel ministre, tel cabinet ou tel service administratif. Notamment avec Hupperts, De Vadder et Platteau.

Je portais au projet un intérêt croissant : ces actions devenant bientôt le centre de mes préoccupations et - oserais-je dire à la manière de Spaak - de mes passions.

Nous sommes à la fin de l'hiver 1955-1956 : un rapport définitif du comité doit être rédigé avant Pâques. Spaak utilise alors une méthode teintée de diabolisme. Il envoie Uri, Hupperts et von der Groeben dans un hôtel de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Il leur donne mission d'établir un texte à soumettre aux six gouvernements, définissant les grandes lignes d'un marché commun, de l'Euratom et des secteurs dits d'urgence.

Il ne s'agit pas d'un exercice technique, mais de la traduction, en termes concrets, d'une vision politique. On peut lire dans le rapport final cette phrase révélatrice : « *Le présent rapport ne traduit pas les préférences de chacun des chefs de délégation. Il apporte la réponse commune qui s'est dégagée de leurs débats* ». Nos trois « séquestrés » réagissaient à cet exercice de façon différente. Hupperts téléphonait tous les matins entre 10 et 11 h. à Rothschild. J'assistais à ces brefs entretiens téléphoniques dont le contenu pouvait se traduire ainsi :

Rothschild : « *Où en êtes-vous ?* »

Hupperts : « *Cela va mal, Uri nous a quittés hier soir après le dîner. Il était chargé du dossier de la politique agricole; il n'est pas encore redescendu. Le texte devait être terminé hier soir. Nous n'en avons pas la première ligne. C'est catastrophique* ».

Rothschild : « *Il faut aller le chercher et lui dire que le patron désire l'avoir au téléphone ce soir pour faire le point* ».

Hupperts : « *Ah, je le vois descendre en tenant une série de feuillets à la main, il fait signe que les choses ont avancé. Espérons-le, mais je suis inquiet* ».

En fait, Uri a écrit à peu près les trois-quarts du rapport, mais ainsi qu'il le disait : dans son style, par à-coups, en se retirant dans sa chambre et en adoptant des horaires incongrus.

Cet exercice de synthèse fut publié le 21 avril 1956 sous l'intitulé : « *Rapport des chefs de délégation aux ministres des affaires étrangères, sur base des travaux du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine* ». Bien que rédigé dans un lieu de villégiature et dans une ambiance insolite, il n'en reste pas moins un document essentiel pour ceux qui veulent mieux comprendre la genèse des traités de Rome.

Je crois que l'idée du Cap-Ferrat venait de de Staercke et que Spaak avait convaincu Snoy de l'intérêt d'une telle méthode. Uri sortit de l'expérience triomphant, Hupperts épuisé et von der Groeben impassible.

[...]

Pour comprendre la prudence apparente de Spaak dans la négociation, il faut se rappeler que l'élaboration

des traités de Rome n'a été rendue possible que par la résolution de Messine, elle-même compromis un peu miraculeux.

Ce rapport du Comité Spaak a finalement recueilli l'unanimité des délégations.

Il s'agit d'une approche fort timide d'une compétence supranationale. Cette timidité a été fréquemment critiquée par les fédéralistes européens et les tenants des États Unis d'Europe. Je le comprends, mais en allant au maximum des possibilités politiques, on a pu mettre la machine en mouvement.

Dès l'automne 1955, Spaak et ses amis ont décidé de s'attacher à la définition d'un marché commun, en tenant compte de ses réalités politiques et de ses perspectives d'avenir. Dans ce raisonnement, le problème institutionnel n'est que la conséquence du contenu même du marché commun. A ce sujet, il précise sa pensée :

*« A Bruxelles, je me suis efforcé de conduire la question des institutions dans une voie un peu nouvelle et qui peut, je crois, nous donner de bons résultats.*

*J'ai dit aux experts : Dans toutes les commissions, ne commencez pas par étudier la question des institutions, commencez par donner une réponse technique aux problèmes particuliers qu'on vous pose. Quand vous aurez donné cette réponse technique, en toute liberté, vous direz si vous estimez que, pour faire fonctionner votre mécanisme technique, des institutions doivent être créées.*

*Quand vous aurez résolu cette question, vous aborderez le mécanisme de l'institution sans idée préconçue. Vous ne direz pas, c'est la seule chose que je vous demande : « il faut nécessairement abandonner une part de sa souveraineté nationale », mais vous ne direz pas non plus « on ne peut jamais abandonner sa souveraineté nationale... ».*

[...]